

À QUI S'ADRESSE LA FCJE?

Aux jeunes âgés entre 18 et 34 ans qui ont de bonnes idées d'entreprises...

Que vous soyez en régions rurales ou urbaines, qu'il s'agisse d'entreprises de service ou de haute technologie, traditionnelles ou d'avant-garde, la FCJE peut vous aider à réaliser votre rêve d'être entrepreneur!

La FCJE est une organisation d'envergure nationale qui vous offre du financement, du mentorat et des ressources d'affaires afin de vous aider à lancer, avec succès, votre propre entreprise.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir entre 18 et 34 ans
- Être légalement autorisé(e) à travailler au Canada
- Ne pas étudier à plein temps
- Ne pas avoir fait faillite au cours des 5 dernières années
- Posséder une formation / expérience pertinente au projet
- Démontrer la viabilité de l'entreprise par le dépôt d'un plan d'affaires complet
- Être en activité depuis moins de 12 mois (moins de 12 mois de ventes à temps plein)
- Détenir au moins 51 % des actions votantes ou des parts sociales de l'entreprise (la majorité doit être détenue par un jeune ou des jeunes)
- Créer, grâce à l'entreprise, un emploi durable à temps plein pour le candidat
- S'engager à travailler avec un mentor pendant au moins deux ans
- Pour le financement des projet de relève seulement, le demandeur doit acquérir 51% des actions votantes ou parts sociales de l'entreprise financée par la FCJE au cours des cinq premières années d'opérations.

PROJETS ADMISSIBLES

- **Projet de démarrage d'une nouvelle entreprise:** entreprise n'ayant eu aucune activité, entreprise ayant moins de 12 mois de ventes à temps plein et n'ayant pas atteint son seuil de rentabilité, entreprise incorporé mais n'ayant eu aucune opération, entreprise ayant été opérée à temps partiel pendant les études ou un travail à temps plein, entreprise ayant été opérée comme un passe-temps et dorénavant à temps plein.
- **Projet de démarrage par acquisition :** achat des actifs d'une entreprise existante ou achat de 100% du capital action ou des parts sociales.
- **Projet de relève :** achat progressif des actions d'une entreprise dans le cas de relève familiale (membres d'une famille), interne (employés) ou externe (acheteurs externes)

La FCJE peut supporter **tous les secteurs d'activités**. Toutefois, l'état de la concurrence régionale sera pris pour compte en vue d'évaluer les retombés économiques locales et éviter les impacts négatifs sur les entreprises déjà existantes.



NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

En plus de son programme de mentorat, la FCJE accorde des prêts pouvant atteindre 15 000 \$ par projet, à des taux d'intérêt peu élevés, suivant un calendrier de remboursement souple, s'échelonnant sur une période de trois à cinq ans et sans paiement sur le capital pendant la première année.

L'investissement de la FCJE a un effet de levier, ce qui permet aux jeunes entrepreneurs de trouver d'autres sources de capitaux.

SOLUTIONS FLEXIBLES DE FINANCEMENT

Les conditions du prêt

- Amortissement sur 3 ans pour des montants allant jusqu'à 7 500 \$
- Amortissement sur 5 ans pour des montants supérieurs à 7 500 \$
- Seul le versement des intérêts est exigible durant les douze mois suivant la date d'octroi du prêt
- Le remboursement du capital est effectué par versements forfaitaires mensuels plus les intérêts, au cours des deux ou quatre années suivantes, selon le montant dû
- Aucune garantie tangible n'est prise, l'emprunteur se porte personnellement responsable du prêt en cours.

Les taux d'intérêt

- Pour la première année : taux préférentiel plus 2 %
- Pour la deuxième année et à condition d'effectuer les paiements ponctuellement : taux préférentiel plus 1 %
- À partir de la troisième année et à condition d'effectuer les paiements ponctuellement : taux préférentiel

Les frais

- 100\$ d'ouverture de dossier payable au partenaire local (CLD) qui traite le dossier pour analyse
- 50 \$ de frais d'administration du prêt de la FCJE (payable seulement une fois)
- 10 \$ par mois de frais d'administration

CRITÈRES DE FINANCEMENT

La FCJE accorde des prêts en se basant principalement sur l'individu et son projet et non sur des garanties collatérales ou commerciales traditionnelles. *(note : les garanties collatérales sont des biens ou autres actifs que vous possédez et qu'une banque prendra si vous ne remboursez pas le prêt).*

Le programme de la FCJE peut s'adresser aux jeunes qui ont de la difficulté à se qualifier pour un prêt à une institution financière traditionnelle.

Les critères d'évaluation pour un financement à la FCJE sont : le profil entrepreneurial du demandeur, la pertinence et la viabilité de son projet d'affaires de même que le réalisme de son plan d'affaires incluant la demande du marché régional.